

## UMCR 71 ELECTIONS LEGISLATIVES 2EME CIRCONSCRIPTION

**Dominique LOTTE (Maire de GUEUGNON, Conseiller Départemental) et Jean-Claude DUCARRE(Maire de MELAY, Président de la communauté de communes de MARCIGNY)**

### 1- Commerces et services de proximité :

Le maintien et le renforcement de la proximité est essentiel pour la cohésion des territoires. Lors des récentes élections Présidentielles, les habitants des territoires ruraux ont exprimé leur désarroi et leur sentiment d'abandon.

Nous sommes l'un Maire d'une petite ville du Charolais et l'autre Maire d'un village du Brionnais et particulièrement attentifs à ces préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Nous aurons donc à cœur de proposer une véritable politique nationale d'incitation à l'équilibre des territoires et à la reconnaissance des spécificités du monde rural. Les commerces et services de proximité sont des outils essentiels à cet effet.

Voici quelques propositions concrètes :

- Poursuivre la création de MSAP (Maisons de Services Au Public) et leur donner des moyens supplémentaires pour pérenniser et professionnaliser leur fonctionnement en lien avec tous les acteurs publics et privés (Pôle Emploi, Mission Locale, CAF, MSA, La Poste, SNCF, ...). Les MSAP permettent de maintenir de la proximité, de répondre à la problématique de la mobilité, de proposer de la médiation entre les usagers et les administrations, d'améliorer les horaires d'accès aux services,
- Abonder un fonds d'aide à l'investissement en faveur de la modernisation des commerces et des entreprises artisanales. Il existe actuellement le FISAC mais les lourdeurs administratives et le manque de réactivité nuisent à son efficacité pour pérenniser ou créer des commerces et des entreprises artisanales.
- Conforter les dispositifs d'exonération fiscales et de cotisations sociales (de type ZRR Zone de Revitalisation Rurale) dans les territoires fragiles pour favoriser les entreprises et les services qui s'y installent.
- Réformer totalement le RSI (Régime Social des Indépendants) qui constitue actuellement un frein à l'initiative et à la pérennité des entreprises
- Alléger les normes et les formalités administratives pour les petites entreprises.
- Maintenir les écoles rurales et accompagner leur modernisation (locaux, outils numériques)
- Accélérer le déploiement du Très Haut Débit qui est un outil indispensable pour les habitants et les entreprises et une réponse aux problèmes de déplacements. La qualité du cadre de vie dans nos villes et villages combinée à la performance des

réseaux numériques et téléphoniques créera les conditions d'une véritable attractivité pour le monde rural.

- Améliorer la présence des services en faveur des familles (petite enfance, personnes âgées) et conforter l'offre en matière de santé (incitation des médecins à s'installer en milieu rural, télémédecine, maisons de santé pluridisciplinaires, hôpitaux de proximité,)

Nous sommes favorables au rétablissement de la proximité dans la délivrance des cartes nationales d'identité dans les mairies. Cependant, si les contraintes techniques ou de sécurité ne le permettent pas dans toutes les mairies, il conviendra à minima de compléter très significativement la liste des communes habilitées et leur répartition géographique. Il convient de traiter cette question dans la concertation entre les élus et les services de l'Etat.

## **2- Vie des communes et égalité des territoires :**

L'Etat doit traiter de façon équitable les communes rurales et les communes urbaines. Actuellement les soutiens financiers de l'Etat privilégient le fait démographique et reconnaissent insuffisamment la notion d'espace, spécifique au monde rural. Il faut donc rééquilibrer les dotations de l'Etat avec le souci d'une plus grande équité. Les petites villes et les bourgs centre supportent aussi des charges de centralité qu'il convient de prendre en considération (écoles, équipements sportifs, MSAP, ...) dans le calcul des dotations.

## **3- Démocratie locale et intercommunalité :**

L'intercommunalité est nécessaire pour avoir plus d'efficacité. Elle permet l'exercice de compétences qui ne pourraient être mises en œuvre de façon pertinente en termes de moyens et d'efficacité (développement économique, environnement, ...). L'intercommunalité doit permettre la construction d'un véritable projet de territoire ou la proximité fasse sens pour les habitants. Il faut mettre fin aux transferts automatiques de compétences (GEMAPI, eau, assainissement, ...). Il ne faut en aucun cas déconnecter l'échelon communal de l'intercommunalité. L'élection des conseillers communautaires doit continuer à émaner des élections municipales. Le fléchage actuel est satisfaisant en ce sens.